

24 mai 1989 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. François Mitterrand,  
Président de la République, sur la  
proposition française d'annuler la totalité de  
la dette des trente-cinq pays d'Afrique les  
plus endettés, Dakar, le 24 mai 1989.

La dette est le principal problème politique d'aujourd'hui. A Toronto, un accord a été fait, qui permet d'alléger la dette des trente cinq pays les plus pauvres et les plus endettés. Il a déjà été appliqué à neuf pays pour rééchelonner plus de 6 milliards de francs de dette (dont deux dus à la France). Nous avons pour ces pays annulé le tiers des échéances des crédits commerciaux garantis.

- Pour le Sommet de l'Arche la France prépare de nouvelles initiatives, dont j'ai parlé à l'assemblée générale de l'ONU le 29 septembre dernier. Elles visent à permettre une réduction de la dette des pays dits "intermédiaires", par un échange de titres et une garantie des intérêts, dans un fonds multilatéral qui sera créé à cet effet. J'ai bon espoir de réussir.

- Pour les 35 pays les plus pauvres et les plus endettés (35 pays d'Afrique), j'ai décidé de demander au gouvernement de soumettre au Parlement un projet de loi annulant purement et simplement la totalité de nos créances d'aide publique au développement et cela inconditionnellement. Cela prendra effet au 1er janvier 1990 si le Parlement le vote. J'avais dit au sommet de Casablanca que j'irais plus loin. Je tiens aujourd'hui cette promesse.\

Liste des pays concernés par la mesure d'annulation des prêts d'aide publique au développement :

- Bénin
- Botswana
- Burkina-Faso
- Burundi
- Cap Vert
- Comores
- Djibouti
- Ethiopie
- Gambie
- Ghana
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée Equatoriale
- Kenya
- Lesotho
- Libéria
- Madagascar
- Malawi
- Mali
- Mauritanie
- Mozambique
- Niger
- Ouganda
- Rwanda
- République Centrafricaine
- Sao Tomé et Princ.
- Sénégal
- Sierra Leone
- Somalie
- Soudan
- Tanzanie
- Tchad
- Togo
- Zaïre
- Zambie.\